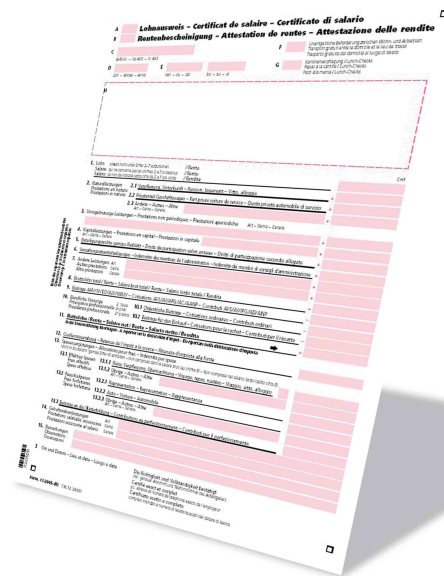


# Le nouveau certificat de salaire devient obligatoire

## Quelques exceptions

Le comité de la Conférence suisse des impôts (CSI) recommande aux autorités fiscales cantonales l'introduction générale du nouveau certificat de salaire dès la période fiscale 2007 (salaires 2007). Le NCS peut être déjà utilisé facultativement depuis la période fiscale 2005.



Comme chaque canton a son autorité fiscale propre, il peut décider lui-même jusqu'à quel point il veut se tenir à cette recommandation. Une enquête menée au-

près des administrations fiscales cantonales relative à l'introduction du NCS donne les résultats suivants:

AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, NE, NW, OW, SG, SH, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG	<p>Le nouveau certificat de salaire doit être introduit pour la période fiscale 2007 (salaires).</p> <p>Exceptionnellement, les employeurs pourront encore utiliser l'ancien certificat de salaire pour la période fiscale 2007 dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les certificats de salaire pour les salaires de l'année 2007 doivent déjà être présentés dans l'année civile 2007 (par ex. lors du départ d'un employé pendant l'année).</li> <li>• Si, pour des raisons techniques, un employeur ne peut pas introduire à temps le nouveau certificat de salaire pour la période fiscale 2007 (salaires 2007). Dans ces cas, il faut obtenir une autorisation auprès des autorités fiscales cantonales.</li> </ul>
LU	Le NCS ne sera pas introduit d'une manière générale. Il peut être cependant utilisé.
AG	Le NCS sera introduit dès la période fiscale 2007, mais l'ancien certificat de salaire sera encore accepté pour la période fiscale 2007.
SO	Le NCS sera introduit d'une manière générale dès la période fiscale 2008 (salaires 2008).
ZH	En raison d'offensives parlementaires en souffrance, la question relative à la date d'introduction du NCS n'a pas encore été clairement résolue (état novembre 2006).

Mais une chose est sûre, les cantons ne changeront plus ces dates d'introduction. En effet, la Chambre suisse des arts et métiers ne veut pas faire de nouveaux efforts pour reporter à nouveau l'introduction du nouveau certificat de salaire

### Bien préparé avec le logiciel ABACUS

Le programme ABACUS des Salaires répond, déjà depuis la version 2004, à toutes les exigences que le nouveau certificat de salaire pose à un logiciel. En particulier, les possibilités de répartir les paramètres individuels des employés avec des modèles dans la base du personnel et de générer automatiquement la feuille supplémentaire. Le fait de pouvoir travailler en parallèle avec l'ancien et le nouveau certificat de salaire permet en plus de choisir individuellement le moment du passage au NCS. •